



ENQUETE ACI : le contexte national

Le réseau CHANTIER école a mené une enquête auprès de ses adhérents du 25/07/2025 au 23/09/2025, afin de pouvoir mesurer le contexte général pour les ateliers et chantiers d'insertion (ACI). Elle s'est faite par collaboration entre l'équipe nationale et les délégations dans les régions.

Pourquoi cette enquête ?

Les chiffres, qui traduisent des situations régionales parfois disparates, permettent de corroborer néanmoins un fort sentiment d'inquiétude général et de perte de confiance dans l'avenir. Les raisons d'inquiétude ne manquent pas et sont objectivées : un contexte budgétaire tendu, des annonces nationales de coupes de budget dans tous les secteurs, avec une bascule historique et significative sur la baisse du budget de l'IAE (suppression de 11 000 parcours d'insertion, et la mise en œuvre de 30 000 formations en moins) des départements qui se désengagent, les enveloppes FSE qui se contractent. D'un autre côté, le contexte économique pousse des partenaires à faire des choix de financement qui s'éloignent des ACI qui inscrivent pourtant leur proposition de valeur dans des emplois non délocalisables créateurs de valeurs sur les territoires d'implantation.

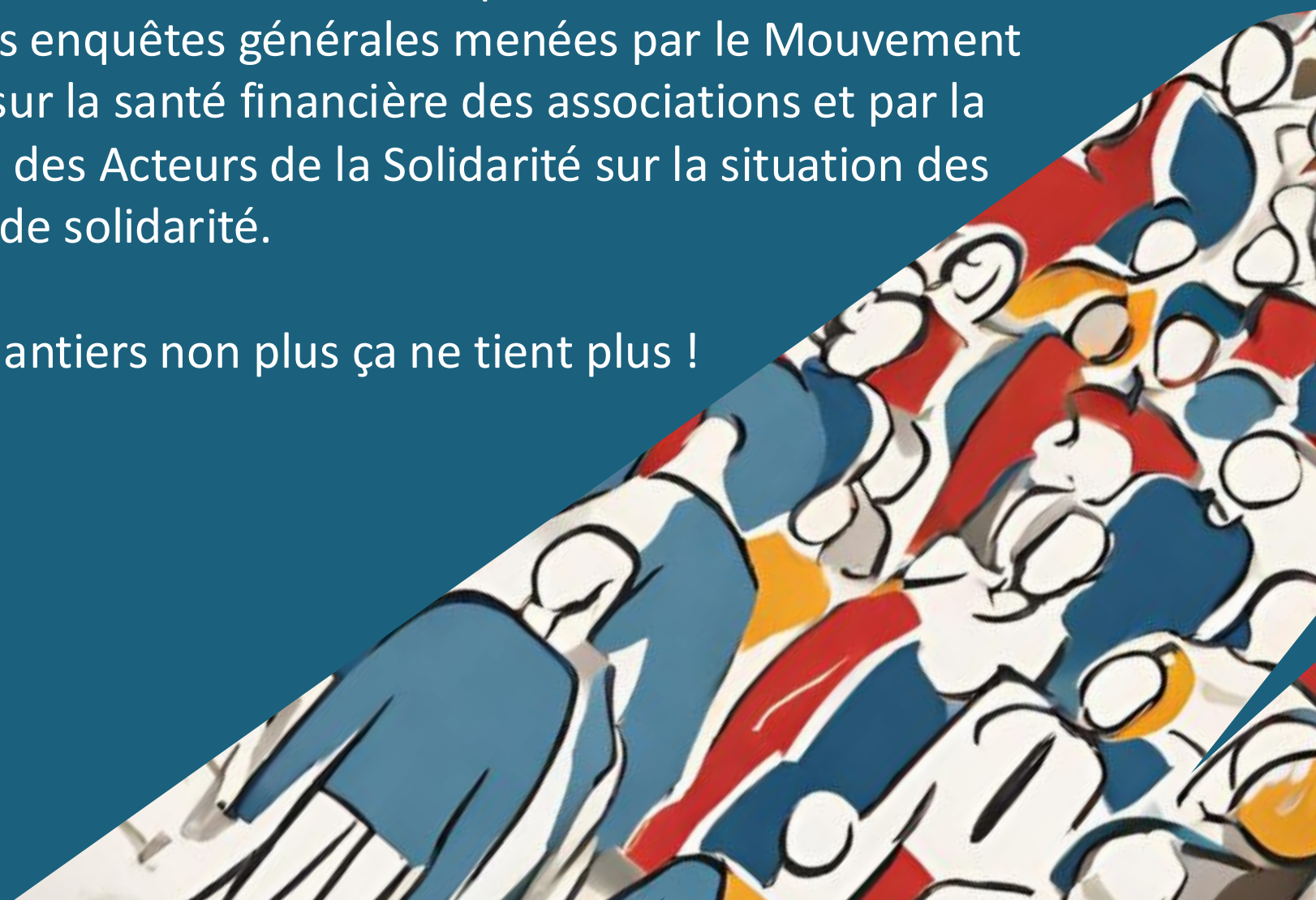
Un contexte national

Dans un contexte de dégradation des conditions d'exercice des missions d'intérêt général des structures, les résultats de l'enquête sont à lire avec un regard qui pousse à une grande inquiétude.

A l'heure où la précarité augmente*, où l'on doit travailler à des solutions d'emploi locaux et durables écologiquement, la destruction du tissu productif et de l'offre d'insertion des ACI serait une catastrophe. Ce ne sont pas uniquement des acteurs économiques qui disparaissent, mais des solutions locales à la précarité et à l'exclusion au service de la population, de la cohésion sociale et de la dignité. A l'heure des arbitrages économiques, c'est aussi la certitude pour le pays d'augmenter les dépenses sociales, d'assurance chômage, de santé... Cela a déjà pour effet de faire perdre aux ACI leur capacité à accompagner et former des personnes vers l'emploi durable et donc de perdre pour les entreprises la capacité à recruter en confiance dans l'IAE.

Depuis la stabilisation des résultats de cette enquête, certaines structures ont reçu leur notification d'attribution des financements des ETP d'insertion (Equivalent Temps Plein d'insertion) par l'Etat et les Conseils Départementaux. Les informations recueillies indiquent une accentuation des difficultés qui bousculent les équilibres déjà compliqués à tenir. En observant les résultats de l'enquête, les chiffres viennent appuyer les enquêtes générales menées par le Mouvement Associatif sur la santé financière des associations et par la Fédération des Acteurs de la Solidarité sur la situation des structures de solidarité.

Pour les chantiers non plus ça ne tient plus !



70%

ont des financements en baisse en 2025 (en dehors de la DDETS)

22%

ont des retards d'encaissement de subventions

46%

ont une trésorerie inférieure à 3 mois

61%

manquent de vision à court et moyen terme



Une trésorerie fragile

Quasiment la moitié des ACI disposent d'une trésorerie inférieure à trois mois. Un quart signalent des encaissements tardifs de subvention et des délais de paiement clients qui s'allongent.

Pour faire face à ces tensions de trésorerie, les ACI ont recours à des solutions bancaires de court et moyen terme énergivores, couteuses et pas toujours adaptées aux modèles de financement des chantiers et ateliers d'insertion (par exemple : il est quasiment impossible d'obtenir une cession Dailly sur fonds européens).

Un modèle économique mis à mal

Le modèle économique des ACI a une part de financement public prépondérante, et au regard de la baisse de ces financements à tous les niveaux, les structures sont fragilisées (44% des répondants n'ont pas de financements pluriannuels).

Les chantiers et ateliers d'insertion rapportent, comme pour de nombreuses entreprises françaises, des charges de fonctionnement en hausse (électricité, loyers, etc). Cette hausse n'a pas pu être absorbée en totalité ce qui a contribué à fragiliser les résultats d'exploitation (39% des répondants ont un résultat d'exploitation 2024 négatif), à dégrader les fonds propres (45% des répondants ont des fonds propres en diminution) et pour certains à entraîner une procédure d'alerte (11% des répondants sont en procédure d'alerte).

Face à la baisse et l'incertitude des financements publics, les ACI sont obligées de mobiliser des fonds privés, qui sont déjà sur sollicités ou de répondre à des appels à projets privés et publics pour lesquels la concurrence est importante ...

Cela crée un cocktail de vulnérabilité économique exogène.

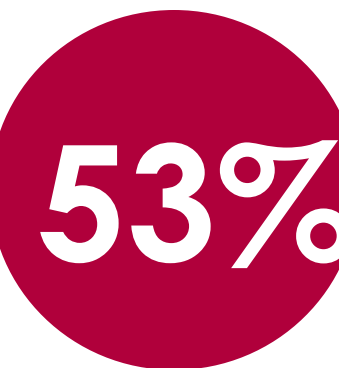


Des mesures d'ajustements contraintes aux effets brutaux

Face à ce cocktail de difficultés, les structures prennent des mesures d'ajustements et de réorganisation de leur modèle. Cependant, ce changement parfois brutal opéré sous contrainte en un temps record rend difficile le nécessaire plan stratégique à long terme (61% des répondants déclarent manquer de vision à moyen et long terme).

La réorganisation contrainte se fait au détriment des projets associatifs et des actions menées sur les territoires. Elle dégrade les capacités d'action des ACI et alimente la crise d'attractivité du secteur : 53% des répondants ont rencontré des difficultés à recruter, 35% ont du turn over parmi les permanents et 67% ont de l'absentéisme au cours du premier semestre 2025.

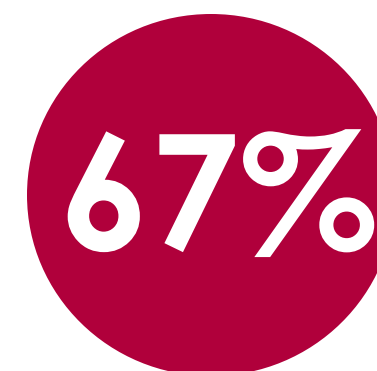
Certaines structures sont contraintes de réduire de leur masse salariale (37% des répondants ont réduits leur effectif) voire de suspendre (8% des répondants) ou fermer (8% des répondants) certaines de leurs activités.



des répondants ont rencontré des difficultés à recruter



ont du turn over parmi les permanents



ont de l'absentéisme au cours du premier semestre 2025



Une équation perdante perdante

Face à ces difficultés, les structures réagissent pour garder la tête au-dessus de l'eau, mais pour combien de temps encore ? Lorsqu'elles sollicitent leurs fonds propres pour embaucher sur des postes en insertion (30% des répondants financent des postes d'insertion sur fonds propres, malgré l'absence du financement de l'aide aux postes), c'est au détriment d'investissements et en fragilisant leur trésorerie. Le manque d'investissement dans les structures qui agissent pour l'intérêt général conduit à une précarisation grandissante de ces structures. Lorsque leur développement est bon et leur assure de la trésorerie, on les incite à passer en Entreprise d'insertion, ce qui ne correspond pas au projet de la structure et à la structuration de son organisation tournée spécifiquement et à très haute intensité vers le métier d'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi (12% des répondants remontent cette incitation).

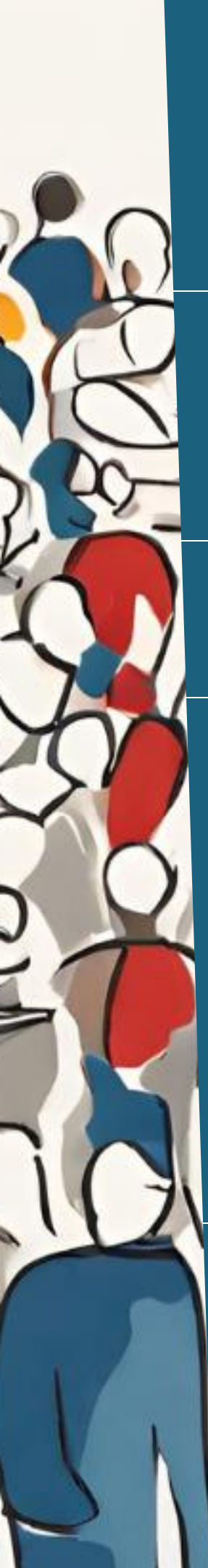
Lorsqu'elles ont une gestion prudente de leur effectif en insertion et veillent à ne pas surconsommer les aides aux postes attribuées, cela freine des structures en phase de développement, qui ne peuvent plus assurer les commandes et autres engagements par manque de personnel (48% des répondants ont exprimé cette difficulté). Enfin, c'est toute la mission première d'accompagnement qui est mise en péril, avec risque d'augmentation des cadences de travail, de baisse du nombre et des fréquences de formation des salariés, de raccourcissement et d'interruption de parcours d'insertion impactant alors la qualité d'accompagnement et de formation qui grève notamment les résultats d'insertion et la modulation de l'aide aux postes et in fine les finances. Cela obère déjà les financements d'Etat de l'année 2026 puisqu'ils sont calculés sur les résultats de l'année 2025. Finalement, ce sont les citoyens qui bénéficient ou qui pourraient bénéficier de contrat d'insertion en ACI qui sont et seront les premiers perdants de cette infernale équation perdante-perdante.



L'austérité n'a jamais créé un seul emploi durable.

Seul un accompagnement intensif de qualité et prenant en compte la diversité des situations des personnes assure une insertion sociale et professionnelle pérenne.

Face à ce constat, les chantiers et ateliers d'insertion relèvent les manches et ont des propositions !



1. Arrêter l'hémorragie sur les moyens : le réseau CHANTIER école demande à minima des budgets à la hauteur de ceux de 2024 pour pouvoir agir à la mesure des besoins d'accompagnement.

2. Investir en l'avenir et doter les chantiers et ateliers d'insertion d'une capacité de formation des personnes en cohérence avec leur mission d'insertion, par un budget au minimum à la hauteur de celui de 2024. La formation des salariés en IAE est indispensable à la réussite des parcours et constitue une chance accrue d'insertion durable dans l'emploi. C'est un investissement au profit des salariés mais aussi des employeurs des territoires qui recruteront à l'issue des parcours d'insertion.

3. Préserver les moyens d'actions des ACI en consolidant les structures en difficultés, avec le Fonds de développement de l'inclusion à nouveau doté à bon niveau

4. Sécuriser le financement, et en assurer une visibilité :

- Avec l'instauration de financements pluri annuels et non sur un an
- Par des délais clairs de versements des subventions et une possibilité de relai de trésorerie : l'attente de subventions dues mettent les structures en tension de trésorerie qui leur est nuisible : nous demandons que l'Etat s'engage à verser rapidement celles qu'il accorde, qu'il les verse en relation de confiance avec les structures en mettant en place des avances très significatives, et soit relai de trésorerie pour les subventions publiques qui tardent à arriver (avec les banques publiques ?).
- En donnant à la convention de subvention sa place dans le financement des structures d'intérêt général, avec une sécurisation juridique et réglementaire de la convention de subvention comme financement adapté au projet social et territorial des ACI
- En introduisant une règle de calcul sur le taux de commercialisation à l'échelle de la structure porteuse d'ACI avec une application homogène sur tous les territoires.

L'insertion ne se décrète pas elle se construit. Il est encore temps de réagir à l'alerte sur l'impact catastrophique de la baisse des budgets de l'insertion par l'activité économique et des ateliers et chantiers d'insertion en particulier sur la suppression des parcours, l'arrêt de milliers de formation et le risque croissant de fermetures de structures.

LES ACI, qu'est-ce que c'est ?

Les Ateliers Chantiers d'insertion (ACI) représentent près de 50% des structures de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE). Ces structures pour la grande part (95%) associatives emploient chaque année 70% de personnes bénéficiaires de minimas sociaux (plus de 51% de bénéficiaires du RSA) ou demandeurs d'emploi de longue durée. Les Ateliers et Chantiers d'insertion (ACI) salarient et accompagnent chaque année plus de 150 000 personnes parmi les plus exclues du marché du travail, auxquels sont proposés un parcours autour de trois piliers : un emploi salarié, un accompagnement social et professionnel, des formations adaptées aux besoins des personnes. Les ACI proposent sur les territoires une première solution d'insertion qui s'articule avec d'autres dispositifs d'IAE ou solutions locales en suite de parcours. Dans un contexte de baisse du chômage, et dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme pour le plein emploi, ce sont 700 000 bénéficiaires du RSA supplémentaires qui seront inscrits à France Travail au 1er janvier 2025, nécessitant une offre d'accompagnement croissante sur les territoires pour répondre à l'ensemble des besoins de parcours sur les territoires à leur plein potentiel.

Les ACI ont un impact positif au niveau le plus local : ces structures proposent des biens et services qui répondent à des besoins collectifs non couverts sur le territoire, et constituent des emplois non délocalisables (valorisation des espaces naturels, aide à la personne, mobilités, recyclage des déchets). Ces structures répondent aux enjeux cruciaux de la transition écologique en s'inscrivant dans l'économie circulaire, l'agriculture biologique ou encore l'écoconstruction. Travaillant en partenariat avec les autres structures d'insertion, avec les acteurs publics territoriaux ainsi que les acteurs économiques locaux, ces structures densifient ainsi le tissu entrepreneurial et associatif sur les territoires. Les structures qui portent les ACI constituent ainsi un investissement utile aux territoires

QUI PEUT PORTER UN ACI :

Un organisme de droit privé à **but non lucratif** ayant pour objet l'embauche de personnes mentionnées à l'article L. 5132-1 afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle en **développant des activités ayant principalement un caractère d'utilité sociale**; 2° Un CCAS ou CIAS ; 3° Une commune ; 4° Un EPCI ; 5° Un syndicat mixte ; 6° Les départements ; 7° Une chambre d'agriculture ; 8° Un établissement d'enseignement professionnel et d'enseignement agricole de l'Etat ; 9° L'Office national des forêts. »



CHANTIER école, est le 1er réseau national de l'insertion par l'activité économique (IAE), regroupant près de 650 Entreprises Sociales Apprenantes adhérentes qui portent des Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) conventionnés, en France métropolitaine et en Outre-mer.

Ses structures adhérentes emploient, accompagnent et forment les salariés en insertion partout sur le territoire.

*Sur l'augmentation de la précarité :

Le taux de pauvreté augmente fortement : 15,4 % après 14,4 % en 2022, soit +0,9 point du fait des arrondis, et atteint son niveau le plus élevé depuis 1996, année où débute la série. En 2023, 9,8 millions de personnes occupant un logement ordinaire en France métropolitaine vivent sous le seuil de pauvreté monétaire, selon l'enquête INSEE de juillet 2025